Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D332026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 23 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas	x		
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse	x		
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien		x	Pouvoir à Thomas CABON
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Perrine COMBOT

N°2026/33

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025
BUDGET COMMUNAL DE SAINT-FRÉGANT

Classification : finances locales

Vu la délibération n°2026/32 relative à l'approbation du compte financier unique 2025

Le Maire propose au conseil municipal de :

- Statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025,
- Constater que le compte financier unique présente **un excédent de fonctionnement de 144 195.30 €**
- Décider d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT A REPORTER EN FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	144 195.30 €		**79 695.30 €**	**64 500 €**

Décision : accord à l'unanimité

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Le Maire
Philippe MASQUELIER

MAIRIE de SAINT-FREGANT (Finistère)

La Secrétaire de séance
Perrine COMBOT